Case oversize FRC 10426 no.7

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE,

1549.

Du 9 Novembre 1792, l'an 1er. de la République françaiſe,

Portant qu'il y a lieu à accuſation contre le général *Monteſquiou.*

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités diplomatique et de sûreté générale réunis, décrete qu'il y a lieu à accusation contre Anne-Pierre *Montesquiou*, général en chef de l'armée des Alpes.

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Corps administratifs et Tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs, et exécuter comme Loi. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de la République. A Paris, le neuvieme jour du mois de Novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française. *Signé* Pache. *Contresigné* Garat. Et scellées du Sceau de la République.

Les Administrateurs composant le Directoire du Département de Maine et Loire.

Vu le Décret ci-dessus, Nous arrêtons, ouï et ce requérant le Commissaire-Procureur-général-syndic, qu'il soit consigné sur les registres du Département, imprimé tant en placard qu'en in-quarto, et adressé aux Directoires de Districts et aux Municipalités, pour y être consigné sur leurs registres, lu, publié, affiché et exécuté.

Fait en Directoire, au Département de Maine et Loire, à Angers, le 21 novembre 1792, l'an 1er. de la République Française. Sont signés, *Dieusie*, Président, *Druillon*, *Fillon*, *Cresteault*, *Hamon*, *L.-J. Bardet*, *Brichet*, *Delavigne*, *Villier*, Commissaire-Procureur-Général-Syndic; et *Barbot*, Secrétaire-Général.

A ANGERS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
chez Mame, Imprimeur du Département.

1549

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO